



Qui doit payer la facture d'eau

Par **vincent80**, le **02/10/2009** à **17:37**

Bonjour,

Depuis le 9 février 2008, j'ai quitté le domicile conjugal (maison, dont je suis avec mon ex-épouse le propriétaire).

En l'attente d'un logement, elle avait la maison à titre gratuit, avec clauses de régler les factures s'y affèrent.

Vu que le contrat d'eau était à mon nom, j'ai fait la résiliation de la concession, suivant les conseils de mon avocate; Madame devait donc ouvrir le contrat à son nom, hors rien n'a été fait.

Aujourd'hui ma maison a été vendue, et la compagnie des eaux me réclame après le changement de propriétaire une facture 220m³ utilisé sur les deux années passées.

A compter de décembre 2008 un transfert de compagnie des eaux a eût lieu.

L'ancienne compagnie a bien enregistré ma résiliation de concession, et facture restant dû, mais n'en a pas avertie la nouvelle.

L'ancienne compagnie aurait dû faire passer un agent pour fermeture de compteur, puisque pas de nouvel abonné!

La nouvelle compagnie n'a donc jamais fait de relevé de compteur?

Mon ex-épouse n'a donc pas fait de réouverture de compteur, et a consommé de l'eau pendant deux ans, sur une concession fermée.

Qui doit payer cette facture?

merci